

Information par tout moyen :

Non-introduction de mécanisme de plafonnement des rachats

Cette information par tout moyen concerne les Porteurs de parts des fonds :

FR0010526079	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART I
FR0010585281	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART P
FR0010585307	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART GP
FR0010649350	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART M
FR0011802685	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART L
FR0013143203	LFR EURO DÉVELOPPEMENT DURABLE ISR PART E
FR0013418647	LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR PART F
FR0013418654	LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR PART I
FR0013418662	LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR PART L
FR0013418670	LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR PART GP
FR0013418688	LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR PART P

Nous attirons votre attention sur la décision de la société de gestion de non-introduction de mécanisme de plafonnement des rachats « Gates » sur les fonds cités ci-dessus.

Cette décision est justifiée par notre volonté de ne pas contraindre les porteurs de parts dans leurs rachats et est en adéquation avec notre procédure de gestion du risque de liquidité. La liquidité de des fonds cités ci-dessus est suivie et surveillée à rythme mensuel grâce à un outil développé en interne. Cet outil permet de mettre régulièrement en exergue les lignes les moins liquides afin d'anticiper les comportements de gestion à adopter. En complément à ce dispositif de suivi du risque de liquidité mensuel, nous avons mis en place des stress tests de liquidité trimestriels afin de répondre aux exigences réglementaires publiées par l'ESMA. Nous prévoyons également des procédures de correction et d'escalade en cas de non-respect des limites.

A ce titre, un avertissement-type a été inséré dans le prospectus visant à mettre en garde les porteurs de parts sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles :

« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds. »

Veillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire du fonds, disponible en français, est accessible ici <https://www.la-financiere-responsable.fr/>